



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÉL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 9 avril 2025

Déclaration liminaire de la CGT au CSA de la DIRE

Le 13 mars dernier, le Comité Social Administration du service a voté à l'unanimité contre la réorganisation du S.P.R.

Le directeur a donc reconvoqué l'instance ce jour (*) en proposant à l'assemblée un dossier sensiblement amélioré (version du 20 mars) et contenant les fiches de postes des agents du futur SPMR (ex. SPR)

C'est bien à la demande de la CGT que des fiches de postes ont été transmises pour préparer cette réunion.

Néanmoins, la CGT regrette qu'aucune fiche de poste supplémentaire n'ait été intégrée au dossier en face des nouvelles missions affichées pour ce service restructuré. Qui plus est, le regroupement de certains corps sur une même fiche de poste crée un flou au niveau indemnitaire, notamment en ce qui concerne le corps à gestion spécifique (**), dont celui des OPA (corps qui n'adhère pas au système du RIFSEEP).

Pour la CGT cette réorganisation de service à effectifs constants, alors que les missions évoluent est un non-sens pour des personnels qui vont se voir attribuer des tâches nouvelles. En particulier comment mener les actions de transition Ecologique et de développement des services aux usagers et des aires, alors qu'il n'est pas prévu d'augmentation de masse salariale au SPMR.

Alors que la majorité des personnels de cat. C et B attendent, un avancement, voir une promotion de corps, c'est à coup de plan de requalification que l'administration distille les promotions et de fait règle le problème de baisse du pouvoir d'achat.

Au rythme où ces plans de requalification sont mis en place par l'actuel gouvernement, il faudra attendre des dizaines d'années pour que chacun-e puisse espérer progresser dans sa carrière.

**Cette façon de gérer certains corps est pour la CGT scandaleuse
et discriminante !**

Au niveau national, le président de la République agrave la fracture avec les travailleurs français en engageant le pays dans la voie de l'économie de guerre (discours du 5 mars). Ce choix nie tout ce qu'ont exprimé les mouvements sociaux des dernières années. C'est imposer toujours plus de régressions sociales et de restrictions salariales.

Au final c'est l'attrait de la fonction publique qui en pâti ces dernières années en raison de conditions de travail dégradées pour des millions de personnes (fonctionnaires et contractuels).

Les restrictions budgétaires qui vont découler de cette politique vont affecter notre ministère à des degrés différents suivant les services.

Désormais, il est clair que les intérêts privés (ceux des grands groupes et de leurs profits) se font aux dépens de l'immense majorité des travailleurs, fonctionnaires compris.

Pour le commun des mortels, la « menace russe » est difficile à gober quand les milliardaires continuent à se gaver. C'est au tour des industriels de l'armement et des actionnaires de se remplir les poches.

Dans les prochains mois qu'elle mesure nouvelle sortira pour financer l'effort de guerre ?

**La CGT refuse le choix de l'économie de guerre
et le choix d'une guerre contre un ex-partenaire économique (gaz...)**

Nous rappelons nos revendications nationales :

- abrogation de la loi portant réforme des retraites,
- d'une retraite à 60 ans à taux plein (55 ans métiers pénibles) avec 37,5 annuités,
- maintien du traitement à 100 % pendant les arrêts maladies,
- contre la suppression de la GIPA,
- abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique.

Concernant la DIR-Est :

- nous demandons à la direction que cesse le chantage lié à la loi 3Ds qui induit des réorganisations internes avec départs d'agents et sans effectifs nouveaux, tous corps confondus.
- des recrutements dès 2025 pour assurer les missions nouvelles liées au processus d'organisation de la transition Ecologique à la Dir-Est.
- des effectifs pour assurer nos missions de façon sereine et non génératrice de RPS ; merci de les demander à la Dreal...

Suite aux baisses successives, les effectifs atteignent un niveau critique au détriment de la qualité de nos missions. Certaines sont déjà réalisées de manière dégradée ou confiées au privé.

Au delà, c'est certaines missions qui doivent être suspendues ou annulées faute de moyens.

Les représentant.es de l'Union Fédérale Cgt au CSA de la DIRE

(*) CSA convoqué un mercredi alors que ce jour de la semaine n'était pas le jour habituel de réunion des instances ; mardi ou jeudi pour la DIR-Est.

(**) Pour la CGT, une clarification au cas par cas est nécessaire afin de garantir ces primes liées aux spécificités du corps des OPA et permettre de garantir un déroulement de carrière à moyen terme pour ces agents comme pour leurs collègues.

Compte rendu CGT de la F3SCT - DIRE du 25/03/2025

Ordre du jour :

1) Approbation du PV F3SCT du 12/12/24 (pour validation)

Vote : CONTRE : CGT (3 voix) POUR : FO (7voix)

La CGT a voté contre car il manquait une observation CGT dans le PV concernant la Main Courante Embarqué (MCE). Nous avions demandé un étui bandoulière pour les tablettes, ainsi qu'un bouton appel direct CISGT ou RI sur celle-ci.

Une version intégrant ce rajout sera soumise à l'avis d'une prochaine F3SCT.

2) Mise à jour du guide du port des EPI (pour avis)

Vote : CONTRE : CGT (3voix) POUR : FO (7voix)

La CGT a voté contre la mise à jour du guide du port des EPI. Au vu de retours d'agents, l'utilisation du tablier en cuir pour le débroussaillage manuel avec étoile s'avère très inconfortable voir source de risque accru dans les talus ou fortes pentes. De plus s'agissant d'un EPI partagé, il nous paraît difficile de conserver des conditions d'hygiène acceptables pour tous. La CGT revendique le recours à des moyens mécanisés en priorité dès que nécessaires.

De son côté la CGT, estime que le port d'EPI adaptés aux périodes chaudes, de style bermuda à haute visibilité, pourrait être toléré pour certaines tâches, comme c'est le cas dans d'autres DIR ou certains services routiers départementaux.

Tous les autres points à l'ordre du jour étaient soumis à l'instance uniquement **pour information**

3) Bilan 2024 de l'accidentalité de la DIR Est :

Le bilan fait apparaître 52 accidents de service dont 39 avec arrêts de travail (1145 jours) et 4 accidents liés au risque sous circulation,

En hausse par rapport à 2023 (même si moins de jours d'arrêts), l'entretien des dépendances et l'exploitation de la route restent les premières causes d'accident de service,

14 accidents matériels ont également été recensés en hausse également par rapport à 2023,

23 presqu'accidents ont été remontés concernant principalement le risque sous circulation.

Pour la CGT, ce chiffre reste sous évalué, nous avons également demandé, lors de la précédente F3SCT, le recensement de tous les biseaux percutés lors de chantiers.

Cela doit se faire via la fiche de presqu'accident.

Nous invitons donc tous les personnels à compléter cette fiche dès qu'un biseau est percuté, ceci afin de démontrer la réalité du risque encouru lors de la pose/dépose et maintenance de cette phase de balisage,

4) Méthodologie de mise à jour du DUEvRP 2025 :

BSP (Bureau Sécurité Prévention) présente plusieurs évolutions :

- La production de fiches risque « batimentaires » par site de la DIR Est (exposition amiante, radon, proximité de site Seveso, etc,,,) suite à la demande de l'ISST,
- La standardisation de la fréquence d'exposition aux risques par domaine d'activité,
- L'ajout du risque perforation et le regroupement de certains risques (ex : risque hydrocarbure + risque huile = risque produits pétroliers et dérivés,...)
- L'évolution de la cotation de la gravité par une « moyenne » entre celle issu des groupes de travail de 2024 et les statistiques Causalis de la DIR (accidents de service et jours d'arrêts de travail recensés).

Sur ce dernier point, pour la CGT, cela va minimiser la cotation de gravité de certains risques :

Par exemple, l'ANSES a produit un rapport fin 2024 (suite à la demande du précédent CHSCT Ministériel sous secrétariat CGT) confirmant la sur-exposition des agents des DIR au risque lié à la qualité de l'air sur le réseau routier. Ces expositions font rarement l'objet d'accidents de service recensés dans Causalis, cela engendre pourtant des morts prématurées et des pathologies post-exposition et post professionnel.

5) Remontée des incivilités via la Main Courante Embarquée (MCE) :

Présentation d'une fiche incivilité à la MCE pour expérimentation à la DIR Est sur le modèle de la DIR Ouest. Cette fiche, issu d'un groupe de travail, intègre, outre les incivilités subies par les agents, les atteintes au matériel et au patrimoine,

Pour la CGT, cela ne peut qu'aider à faire remonter davantage les incivilités et demande qu'elles soient remontées sous forme d'alerte au Bureau Sécurité Prévention.

6) Rapport d'activité BSP :

Il est toujours à déplorer la persistance d'absence de médecins de prévention sur certains secteurs avec pour conséquence la non réalisation des visites médicales réglementaires pour nombre d'agents.

7) Liste des sections amiantées et non amiantées :

Un outil de cartographie des sections amiantées (MAORIE) va prochainement être présenté en CEI.

Rappel : Les sections amiantées et non amiantées doivent être affichées dans les CEI (la norme de recherche d'amiante ayant évolué en 2021 les diagnostics réalisés avant cette date apparaissent en cas « douteux »)

8) Bilan 2024 du télétravail à la DIR-Est

Ce point est régulièrement suivi en CSA et à la F3SCT du service.

Pour 2024, 207 utilisateurs du télétravail dont 132 hommes et 75 femmes, ce qui représente un total de 12 125 journées de travail effectués en mode télétravail.

Ces chiffres fluctuent annuellement en fonction des mouvements de personnels : départs, mutations, retraites...

9) Analyse accident du 8/10/2024 au CEI de Fléville :

Présentation de l'analyse de l'accident du 8/10/2024 au CEI de Fléville, impliquant un patrouilleur renversé par un usager et dont les conséquences pour l'agent auraient pu être dramatiques,

Suite à cette analyse menée par des membres de la F3SCT, plusieurs pistes sont à approfondir comme les interventions sur les voies d'entrecroisement, le ramassage de débris sur 3 voies dont une collectrice, la traversée des voies à pied...

La direction a décidé de la mise en place d'un groupe de travail pour faire évoluer les procédures DIR-Est sur ces problématiques, notamment en lien avec le corridor de sécurité qui d'un côté incite les usagers à s'écartier des véhicules DIR vers la gauche alors que l'agent est dans le cas de l'accident concerné, présent sur voie de gauche,

Pour la CGT ce groupe de travail ne doit pas s'arrêter aux seules interventions d'urgence et prendre en compte les phases de balisage comme les traversées de voies pour pose de panneaux en TPC et la pose des biseaux, notamment en voie de gauche, car l'usager ne fait pas la différence entre une équipe en intervention d'urgence ou en chantier de balisage,

De plus la CGT constate, que le fait d'être travailleur isolé sur la tâche de patrouilleur n'a pas été intégré par l'administration dans les pistes d'amélioration à venir.

10) Bilan annuel des Registres :

Présentation des différentes observations inscrites dans les registres :

28 signalements sur le Registre Sécurité Santé au travail (RSST)

1 signalement sur le Registre Dangers Graves et Imminents (RDGI)

Aucun signalement sur le Registre droit d'alerte en matière de santé publique et d'environnement, mais celui-ci est-il réellement connu ?

La CGT demande que les signalement d'incivilités qui remonteront par la fiche présentée sur la Main Courante Embarquée soient systématiquement reportés sur le RSST, car le risque est qu'il ne soit plus comptabilisés sur ce registre.

11) Présentation du courrier du Préfet de la Région Grand-Est aux Préfets des départements sur la sécurité des agents DIR,

La CGT voit bien là le seul angle répressif dans ce courrier invitant les forces de l'ordre à mettre en place des actions locales « dans la mesure du possible » (en gras dans le texte). Autant dire sans moyens supplémentaires.

La CGT reconnaît bien dans ce courrier préfectoral l'esprit de ce « plan de prévention » ministériel (qu'aucun syndicat n'a approuvé). Il s'agit d'une approche strictement répressive dont l'essentiel des mesures préconisées est habituelle venant du ministère de l'Intérieur.

Notre ministère, la DMR et les DIRs tentent par là de s'affranchir de ce qui est pourtant un risque professionnel. C'est à eux d'agir concrètement pour protéger les agents de ce risque par une amélioration des conditions de travail via des recrutements, et en protégeant les personnels les plus anciens en rendant possible des départs anticipés par la bonification du service actif !

12) Questions diverses pour la prochaine F3SCT (questions posées par la CGT) :

- Soumettre à la F3SCT les documents relatifs à la co-activité sur le chantier bâtiment au CEI de Fameck, travaux en cours et à venir,
- Pertinence d'une enquête de la F3SCT concernant la non-acceptation par certaines personnes du service du caractère obligatoire de la formation sur les discriminations, alors que cette formation obligatoire est actuellement dispensée dans tous les services et E.P. du ministère,
- Suivi de l'équipement des fourgons équipés ou non du distributeur de cônes.

Vos représentants CGT à la F3SCT DIRE

Jean Marie PADOVAN, Didier BRAYER, Ludovic LEVEQUE, Gael HENRY.